

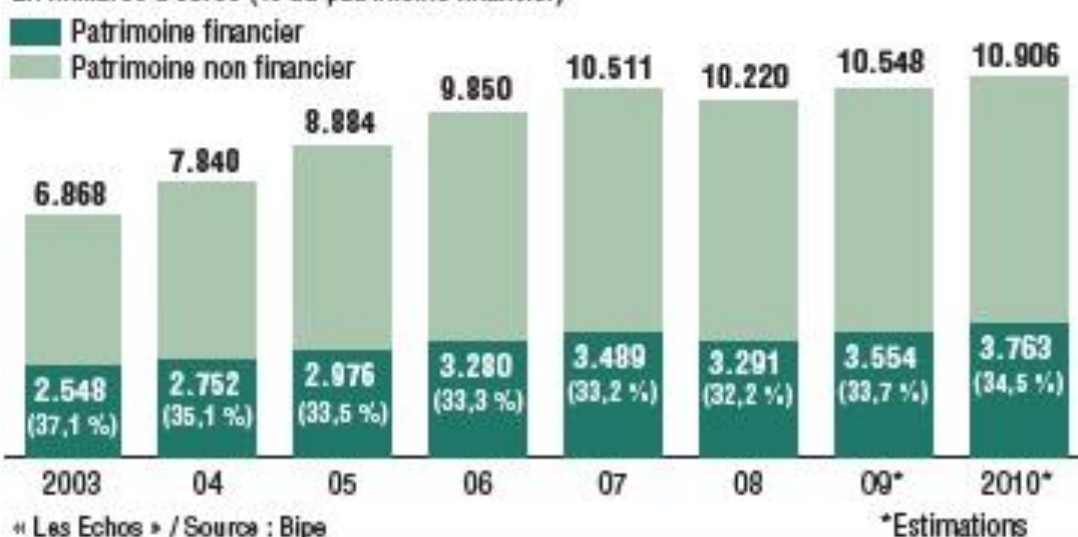
# FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

## SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 15/10

1

### Le patrimoine des ménages en France

En milliards d'euros (% du patrimoine financier)



1. Les syndicats projettent de larges mobilisations en mai
2. Pour Thibault et Mailly, la retraite à 60 ans n'est pas négociable
3. Retraites : les syndicats craignent une réforme expéditive
4. Au sein du front syndical, FO joue les trouble-fêtes
5. Présidence du Medef : Sophie de Menthon candidate face à Laurence Parisot
6. Les possibilités d'utilisation des chèques emploi-service universels vont être élargies
7. Les services à la personne résistent à la crise
8. L'alternance, plébiscitée par étudiants et employeurs
9. Année test pour le droit individuel à la formation
10. La crise a accru de plus de 20 milliards d'euros les besoins de financement pour les retraites
11. Sarko craint d'être sonné par les retraites
12. L'entrée en lice de Sophie de Menthon pimente l'élection au Medef
13. Pas de hausse prévue pour le taux du livret A
14. Forte présence des immigrés non européens dans les minima sociaux
15. Réforme des retraites interview de Jean-Claude MAILLY
16. La réforme de la représentativité syndicale est confortée par la justice
17. Les avantages fiscaux des retraités convoités
18. Retraite : la pression sur le gouvernement s'accroît pour une hausse des prélèvements
19. Retraite : de quoi vivront demain les personnes âgées ?
20. Fin de droits : les aides concerneront près de 300.000 chômeurs
21. Une dizaine de mesures pour mieux tenir les dépenses d'assurance-maladie
22. Le revenu de solidarité active a coûté moins de 750 millions en 2009
23. Accord Etat-partenaires sociaux sur les chômeurs en fin de droits
24. Légère progression du patrimoine des Français malgré la crise
25. La grogne sociale monte discrètement

## Les syndicats projettent de larges mobilisations en mai

La CGT et la CFDT veulent s'appuyer sur de larges mobilisations en mai et juin et poursuivre le combat à la rentrée si nécessaire. FO se démarque.

Ils avancent masqués et à tâtons. A l'heure du début des consultations sur les retraites, les syndicats peinent à arrêter une stratégie commune, tiraillés entre leurs divergences sur le fond et le sentiment qu'un front le plus unitaire possible sera indispensable pour espérer peser. Tous les regards se tournent vers le trio Thibault (CGT), Chérèque (CFDT), Mailly (FO). « Tout l'enjeu est d'arriver à un accord entre les trois grandes centrales. Les autres suivront », résume un autre leader syndical. L'axe CGT-CFDT est solide dans la forme (en témoigne la poursuite de l'intersyndicale) et la CFDT, qui avait payé cher son soutien à la réforme de 2003, ne veut pas s'isoler. Si l'exécutif confirme sa volonté de relever l'âge légal de départ, François Chérèque (qui est plus ouvert à un relèvement de la durée de cotisation) et Bernard Thibault pourront manœuvrer de concert. FO, en revanche, joue cavalier seul depuis plusieurs mois.

### Revendications communes

Pour préparer le 1<sup>er</sup> Mai unitaire CGT-CFDT-Unsa-FSU-SUD, les responsables retraites des confédérations (sauf FO) vont tenter d'affiner des revendications communes : maintien du départ à 60 ans (sauf la CGC), arrêt de la baisse des pensions, mesures sur la pénibilité et l'emploi des seniors, calcul des pensions des fonctionnaires préservé. L'intersyndicale, qui se réunira le 26 avril, est encline à s'appuyer sur des grandes journées de mobilisation sur les retraites en mai et juin. Dans un climat social tendu (salaires, emploi, réforme de l'Etat), CGT et CFDT espèrent que les retraites seront « le catalyseur » qui transformera les grognes éparses en large mouvement national. Mais ils ont encore du mal à jauger le potentiel de mobilisation. Et la CFDT va être très occupée par son congrès, en juin. FO dénonce une approche trop molle. « Nicolas Sarkozy veut boucler la réforme fin juin. Cela va aller très vite et un steeple-chase de mobilisations n'y changera rien. On l'a bien vu en 2003. Il faut frapper plus fort, avec une grève nationale de vingt-quatre heures », insiste Jean-Claude Mailly.

La CGT refuse de borner l'horizon à la fin de juin, d'autant que la Coupe du monde de football, qui battra alors son plein, pourrait faire le jeu de l'Elysée en « détournant l'attention des gens » : « Il y aura une seconde phase à la rentrée de septembre. La réforme ne sera pas finie avec le dépôt du projet de loi. On peut se battre pendant le débat parlementaire et l'emporter. C'est ce qui s'était passé avec le CPE », explique Eric Aubin, le « monsieur Retraites » de la CGT. Beaucoup dépendra aussi de la mobilisation dans les transports, quand les bénéficiaires des régimes spéciaux prendront conscience qu'ils sont aussi concernés. En particulier à la SNCF où le leader cégétiste, Didier Le Reste (sur le départ), affiche une attitude très combative en ce moment, alors que l'Unsa se réserve pour les retraites.

Nouvel Obs 13 avril 2010

## Pour Thibault et Mailly, la retraite à 60 ans n'est pas négociable

Le secrétaire général de la CGT et son homologue de FO accusent le gouvernement de vouloir reculer l'âge de départ à la retraite par "idéologie".

Le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, et celui de Force Ouvrière, Jean-Claude Mailly, ont de nouveau insisté, mardi 13 avril, sur le caractère non négociable du départ à la retraite à 60 ans, au lendemain de leur réunion avec Eric Woerth. Ils accusent le gouvernement d'avoir déjà décidé de reculer l'âge de départ à la retraite. A l'issue des premières consultations lancées lundi par le ministre du Travail sur la réforme des retraites, les deux syndicats avaient déjà exprimé leurs désaccords avec le gouvernement.

Mardi, ils sont donc revenus à la charge. Le départ à la retraite à 60 ans "ce n'est pas un symbole, c'est une conquête sociale (...) une des dernières libertés des salariés", a martelé sur LCI Bernard Thibault. Le gouvernement considère la retraite à 60 ans comme un "symbole à casser", a renchéri Jean-Claude Mailly, sur i-Télé, en appelant à "bloquer le pays pendant une journée" pour manifester son désaccord.

"On se heurte à une idéologie gouvernementale"

Depuis 1982, l'âge légal du départ à la retraite en France est fixé à 60 ans, l'un des plus bas d'Europe. "Il est possible, selon nous, dans un pays comme la France qui produit des richesses, de financer un droit au départ à la retraite à 60 ans ce qui est une des dernières libertés pour les salariés", a estimé Bernard Thibault, précisant que la CGT était favorable à une taxation de l'ensemble des revenus et pas seulement ceux issus du travail. "Dans nos revendications, nous souhaiterions que l'ensemble des ressources soit soumis à cotisation : revenus du capital, revenus sur les stock- options". Mais, selon lui, "on se heurte à une idéologie gouvernementale qui dit que seuls les salariés devraient trouver par leur propres moyens les ressources de financement de leur propre retraite".

Le gouvernement fait de l'âge "une question de marqueur politique"

Pour Jean-Claude Mailly, le gouvernement a fait de l'âge "une question de marqueur politique", en voulant "montrer que 'boum', comme dans les autres pays, symboliquement il faut remettre en cause le droit à la retraite à 60 ans". Le dirigeant de FO, reçu comme les principaux leaders syndicaux lundi par Eric Woerth, a estimé que cette concertation est devenue "tout de suite une confrontation". Se disant "pas opposé" à une augmentation de la cotisation, le secrétaire général de FO estime lui aussi qu'il faut plutôt "travailler sur les questions financières" car "on a besoin d'une vraie réforme fiscale", alors que repousser l'âge "ne réglerait pas le problème financier". Pour s'opposer à un gouvernement "braqué" sur le recul de l'âge de départ à la retraite, qui serait "une régression sociale", Jean-Claude Mailly a redit son opposition à "des manifs à répétition qui ne marchent pas". "Essayons ensemble pour que cela ait de l'effet de bloquer le pays pendant une journée", a-t-il suggéré, avant de rappeler que "si on veut réussir, gagner, faire reculer le gouvernement il vaut mieux être dans l'unité d'action".

La Tribune 13 avril 2010

**Retraites : les syndicats craignent une réforme expéditive**

Eric Woerth a présenté aux partenaires sociaux un calendrier serré. Le secrétaire général de la CGT Bernard Thibault (D) salue le ministre du Travail Eric Woerth (G), le 12 avril 2010 au ministère à Paris, après un entretien dans le cadre d'une journée de rencontres avec les organisations syndicales et le patronat pour une première série de réunions bilatérales sur les retraites. Les syndicats se sont opposés d'emblée au calendrier de la réforme des retraites proposé par le gouvernement, qui a donné le coup d'envoi ce jour des concertations avec les partenaires sociaux en annonçant l'examen début juillet 2010 d'un projet de loi en Conseil des ministres.

Il faut aller vite. Voilà le message principal qu'a envoyé lundi le gouvernement aux partenaires sociaux... et à l'opinion publique. Recevant tour à tour chacune des huit organisations syndicales et patronales représentatives, le ministre du Travail Eric Woerth a dévoilé son calendrier pour la réforme des retraites : élaboration d'un « document d'orientation vers la mi-mai », puis d'un « projet plus détaillé » vers la mi-juin (aux alentours du 20 juin), avant la rédaction d'un projet de loi qui serait examiné en Conseil des ministres « début juillet », et débattu au Parlement en septembre.

Cette fois, le programme de travail est donc calé. Parallèlement, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) dévoilera mercredi les nouvelles prévisions de déficit. « Le calendrier n'est pas trop court, il est temps de passer à l'action » a déclaré le ministre du Travail, à la presse.

Les syndicats rechignent cependant à suivre un tel rythme. « C'est le début de la confrontation qui démarre », a ainsi tonné le leader de FO Jean-Claude Mailly. Ce dernier redoutant même que le gouvernement ne joue sur un effet « Coupe du monde de football, de la mi-juin à la mi-juillet, pour faire passer la pilule » (ce qui suppose néanmoins que l'équipe de France passe le premier tour...). Ce calendrier est « trop court pour aller au fond des sujets », a renchéri le secrétaire général de la CFDT François Chérèque.

5

#### Concession

Avec une concertation éclair, les syndicats redoutent que le gouvernement ne se contente d'une réforme expéditive, fondée sur les seuls paramètres liés à l'âge et à la durée de cotisation. « Il y a un sujet sur lequel le gouvernement n'est pas ouvert, c'est l'augmentation des prélèvements » a confirmé Eric Woerth, devant la presse. Seule concession : l'impôt retraite évoqué la semaine dernière par Nicolas Sarkozy. « Il peut y avoir ça ou là un certain nombre de points de recettes (...) puisque tel type de profession, semblerait comme ne contribuant pas suffisamment au système de solidarité ».

Le secrétaire général de la CGT Bernard Thibault suspecte en outre le gouvernement de vouloir mettre les syndicats devant « le fait accompli » et appelé à une mobilisation pour « un grand 1er mai ». Favorable au report de l'âge légal de départ à la retraite de deux ou trois ans, la patronne du Medef Laurence Parisot a -elle- joué profil bas en jugeant « prématuré d'engager la réflexion avec simplement un débat sur les différents paramètres ».

Le gouvernement s'efforce d'afficher son ouverture. Des groupes de travail sur la pénibilité, l'emploi des seniors, les « mécanismes de solidarité » et le « pilotage du système » seront ainsi organisés avec les partenaires sociaux, et d'autres sur les fonctionnaires. Par ailleurs, dans un souci d'apaisement, le gouvernement a différé à la fin du mois la publication des sept hypothèses de réformes sur lesquelles a travaillé le COR. A ce stade, une seule chose semble acquise : le débat est lancé et tout le monde veut y participer. Les partenaires sociaux, bien sûr. Mais aussi les partis politiques. L'UMP rassemblera ainsi partenaires sociaux et experts à partir du 26 avril, avant une convention le 19 mai. Le PS planchera le 20 avril.

La Tribune 13 avril 2010

#### **Au sein du front syndical, FO joue les trouble-fêtes**

Alors que la majorité des syndicats tente de rédiger une position commune sur les retraites, l'organisation de Jean-Claude Mailly irrite avec sa stratégie en solo. Cortège manifestants, banderole ' Défendre nos retraites...'

La tension est en train de monter d'un cran entre Force ouvrière et les autres organisations syndicales sur le dossier des retraites. Jeudi dernier, Jean-Claude Mailly, le leader de FO, a, dans un courrier rendu public, proposé à ses homologues syndicaux « un appel commun à 24 heures de grève interprofessionnelle à un moment opportun » contre la réforme gouvernementale. Une initiative qui lui a valu, ce week end, une réponse sèche de Solidaires. « Oui, l'unité d'action est une des conditions de la réussite. (...) Boycotter les intersyndicales permet difficilement d'aboutir à des décisions unitaires partagées », ironise, dans un courrier, Annick Coupé, la déléguée générale. Lundi, Bernard Thibault a, au nom de la CGT, pris à son tour la plume pour inviter FO à participer à la prochaine réunion de l'intersyndicale.

Bande à part le 23 mars

Ces derniers jours, l'irritation est allée crescendo à l'égard de Jean-Claude Mailly. Depuis le mois de septembre, Force Ouvrière ne s'est pas rendue aux rencontres de l'intersyndicale. Et le 23 mars, elle a refusé de défilier avec les autres syndicats. Enfin, les déclarations de Jean-Claude Mailly sur la grève actuellement en cours à la SNCF à l'initiative de la CGT n'ont pas contribué à apaiser le climat. « Je pense qu'il ne faut pas trop griller de cartouches parce que le vrai combat qu'on va avoir à mener (...), ça va être celui sur les retraites », a-t-il jugé, lundi, sur France 2.

Force Ouvrière apparaît comme un trouble-fête au moment où une majorité d'organisations syndicales tente, malgré leurs divergences de fond, de garder un front unitaire. La CGT, la CFDT, l'Unsa, la FSU et Solidaires appellent, en effet ensemble, à une journée d'actions délocalisées le 20 avril et à une grande manifestation le 1er mai. Parallèlement, les spécialistes retraites de ces syndicats se retrouveront lundi prochain pour plancher sur une position commune. Enfin, une interpellation au gouvernement et au patronat sur les retraites, mais aussi sur l'emploi et les salaires, à laquelle pourraient s'associer la CGC et la CFTC, devrait être finalisée en fin de semaine. Pour l'instant, les syndicats parient sur l'unité pour contrer les projets de l'exécutif. Même si le calendrier serré retenu par le gouvernement risque d'accentuer, d'ici à l'été, les dissensions sur les modalités et le rythme des mobilisations.

AFP 13 avril 2010

### **Présidence du Medef : Sophie de Menthon candidate face à Laurence Parisot**

"Je me présente à la candidature de la présidence du Medef", a-t-elle déclaré sur Europe-1. "Il y a besoin aujourd'hui d'un véritable débat sur l'entreprise. Il y a besoin de toutes les énergies, à un moment où l'entreprise est attaquée de toutes parts (...) je crois qu'on ne peut plus parler d'une seule voix", a-t-elle justifié.

"Le Medef n'est pas non plus un blockhaus", les patrons "vont comprendre qu'il y a à apporter un débat d'idées", a plaidé la candidate. "A partir du moment où il y a une élection, c'est mieux qu'il y ait deux candidats", a-t-elle aussi ironisé.

Reconnaissant qu'elle n'a "pas de soutiens déclarés" et qu'elle avait eu des "pressions pour ne pas se présenter" pour "ne pas briser l'unité patronale", Sophie de Menthon a toutefois fait valoir qu'elle avait aussi été "très poussée par beaucoup de chefs d'entreprises", et "pense" pouvoir récolter les 50 signatures de parrains nécessaires à sa candidature.

"Les patrons ont besoin de savoir qu'ils sont soutenus, qu'ils sont compris, qu'on les représente. (...) ce n'est pas le cas aujourd'hui", a-t-elle déploré, souhaitant aussi que les entrepreneurs partent "à la conquête de l'opinion" et des médias, pour "enlever l'image dramatique" qu'ils ont aujourd'hui.

Malgré le "formidable bilan" de Laurence Parisot, Mme de Menthon a jugé que l'actuelle présidente du Medef était "toute seule".

Les Echos 13 avril 2010

### **Les possibilités d'utilisation des chèques emploi-service universels vont être élargies**

Un amendement au projet de loi sur les réseaux consulaires va élargir les possibilités d'utilisation du chèque emploi-service universel à des activités comme l'assistance informatique à distance.

Payer une assistance informatique à distance par chèque emploi-service universel (Cesu) sera bientôt possible. Dans le cadre du projet de loi sur les réseaux consulaires, qui arrive en discussion à l'Assemblée nationale le 27 avril, un amendement comportant les dispositions juridiques nécessaires à l'ouverture du marché du Cesu devrait être adopté. La promesse n'est pas nouvelle : elle a été inscrite dans le « plan 2 » des services à la personne présenté le 23 mars 2009 par le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez. L'assistance informatique ne sera pas la seule concernée par l'extension du Cesu : aide aux aidants familiaux, audit éco-habitat, diagnostics sécurité dans les habitations pourront aussi être réglés par des chèques emploi-service. En outre, l'utilisation des Cesu préfinancés, que peuvent par exemple distribuer les employeurs à leurs salariés, va aussi être étendue : possibilité de régler des prestations pour ses parents, de payer le centre de loisirs du mercredi ou encore, pour les bénéficiaires de l'APA ou les handicapés, de régler le taxi. La plupart de ces prestations seront inscrites dans la loi, mais, pour boucler le dispositif, elle devra être complétée par un décret qui sera pris dans la foulée.

#### Un secteur dynamique

L'amendement prévoit aussi, comme promis l'an dernier, de substituer un régime de déclaration préalable à l'obligation d'agrément en cas de création d'une entreprise de services à domicile, à l'exception de celles intervenant auprès d'enfants, de personnes âgées ou de handicapés. Cette déclaration pourra se faire en ligne alors que, jusqu'à présent, il fallait attendre deux mois après le dépôt en préfecture de la demande d'agrément pour commencer à fonctionner.

Le gouvernement espère ainsi renforcer le dynamisme d'un secteur qui a été un des rares à ne pas perdre des emplois en 2009. Selon l'Observatoire de l'emploi dans les services à la personne, l'an dernier, le secteur a créé 2,5 fois moins de postes en équivalents temps plein que l'année précédente, mais il est resté positif avec 10.000 équivalents temps plein supplémentaires. En 2010, quelque 20.000 créations sont attendues.

La Tribune 13 avril 2010

#### **Les services à la personne résistent à la crise**

En 2009, le secteur a créé 11.000 emplois équivalent temps plein. Il pourrait en créer 20.000 cette année.

Si le secteur des services à la personne a connu une nette inflexion avec la crise, il a toutefois mieux résisté que d'autres. C'est en substance le constat dressé lundi par les principaux acteurs du secteur lors d'une table-ronde organisée dans l'entreprise parisienne « Maison et Services » en présence de Christine Lagarde, ministre de l'Economie, et de Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat à l'Emploi.

Selon l'Observatoire de l'emploi et de l'activité dans les services à la personne, la France comptait, au premier trimestre 2009, deux millions de particuliers employeurs. La hausse du nombre d'heures travaillées dans ce secteur (ménages, garde d'enfants...) a été en 2009 de 0,8 %, soit un volume total de 1,353 milliard d'heures, en progression de 12 millions par rapport à 2008. Cela s'est traduit par la création de quelque 11.000 emplois équivalents temps plein à rapprocher des 357.000 emplois salariés détruits dans l'économie en 2009. Pour 2010, les prévisions retiennent une légère progression de l'activité, avec une hausse du nombre d'heures travaillées de 2 % et la création de 20.000 emplois équivalent temps plein.

#### Masse salariale

Quant à la masse salariale des salariés chez les particuliers employeurs et les assistantes maternelles, elle atteindrait 10,2 milliards d'euros en 2009, et pourrait atteindre 10,74 milliards d'euros en 2010.

Cette croissance reflète à la fois une hausse des emplois et une augmentation de la rémunération moyenne par salarié. Christine Lagarde annonçait d'ailleurs dans le Journal du dimanche que le salaire horaire moyen du secteur est supérieur de 15 % au Smic.

Pour Maxime Aiach, PDG d'Academia et président de la Fédération du service aux particuliers (FESP) qui travaille avec Pôle emploi sur le recrutement par simulation (tenant compte des aptitudes et non des diplômes), « la professionnalisation du secteur est très importante ». Et peut-être une « passerelle vers les métiers médico-sociaux », ajoute Laurent Wauquiez.

Le Monde 13 avril 2010

### **L'alternance, plébiscitée par étudiants et employeurs**

Les objectifs affichés par l'Etat et les mesures en faveur de l'apprentissage sont néanmoins insuffisants pour lutter contre le chômage des jeunes.

Un salarié à part entière

Contrat d'apprentissage C'est une formation initiale en alternance, ouverte aux jeunes de 16 à 25 ans. Elle repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. Sa durée peut varier d'un à trois ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée. L'apprenti est considéré comme un salarié à part entière.

Contrat de professionnalisation.

C'est une insertion professionnelle accompagnée d'un supplément de formation organisé généralement sur une durée plus courte que celle de l'apprentissage. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

Sa durée minimale est comprise entre six et douze mois. Les actions d'évaluation et d'accompagnement ainsi que les enseignements généraux, professionnels et technologiques sont mis en œuvre par un organisme de formation ou par l'entreprise elle-même.

Ces actions ont une durée comprise entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat à durée déterminée, sans pouvoir être inférieure à 150 heures, ou de l'action de professionnalisation d'un contrat à durée indéterminée.

Un million d'apprentis et de contrats de professionnalisation " : c'est l'objectif affiché par le président de la République, Nicolas Sarkozy, le 9 mars, lors d'un déplacement à Pontarlier (Doubs). Afin de promouvoir l'alternance, les annonces se succèdent depuis la présentation, en avril 2009, du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, qui a instauré jusqu'à juin 2010 des aides à l'embauche d'apprentis.

Environ 500 millions d'euros issus du grand emprunt devraient être mobilisés en faveur des centres de formation des apprentis (CFA) et de " solutions d'hébergements pour les jeunes " alternants. Enfin, après la remise - le 10 décembre 2009 - du rapport sur l'apprentissage d'Henri Proglio, aujourd'hui PDG d'EDF, trois ateliers lancés par le secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, Laurent Wauquiez, devaient remettre, en février, des propositions pour développer l'alternance. Mais d'objectifs en mesures incitatives, de missions en rapports, les efforts de l'Etat n'ont pas suffi à faire de l'alternance une réponse au chômage des jeunes, ni " le pilier de la politique de formation en France ", évoqué par M. Wauquiez.

Fin 2009, 204 000 personnes étaient en contrats de professionnalisation et 423 000 en contrats d'apprentissage. Un chiffre qui n'atteint pas les 500 000 apprentis que Jean-Louis Borloo, alors ministre du travail, escomptait, en 2005, pour la fin de l'année 2009 grâce au plan de cohésion sociale.

Certes, la crise est passée par là. Mais si les annonces ont freiné la chute du nombre de recrutements en alternance (- 8,7 % en 2009), elles n'ont pas inversé la tendance. " En 2009, les entreprises ont étalé leurs recrutements. Et on n'a connu les modalités précises du plan en faveur de l'emploi des jeunes qu'à l'été, trop tard pour la rentrée, souligne Didier Guinaudie, secrétaire national de la Fédération nationale des associations régionales des directeurs de centres de formation d'apprentis (Fnadir). Aujourd'hui, on ne sait pas si les mesures seront prolongées. "

Côté entreprise, une enquête, publiée en janvier par la Fondation d'Auteuil, indique que seuls 40 % des dirigeants de PME interrogés jugent efficaces les dispositifs publics en faveur de l'apprentissage. Quelque 76 % pensent qu'ils n'auront probablement (48 %) ou certainement pas (28 %) d'effet sur leur recrutement.

Pourtant, l'alternance a les faveurs des étudiants comme des employeurs. " Les apprentis sont reconnus comme de vrais professionnels et, en moyenne, leur salaire d'embauche est supérieur à celui des autres diplômés ", note Jean-Paul Soubeyrand, directeur adjoint de l'Institut supérieur d'électronique de Paris (ISEP) et responsable du groupe Apprentissage à la Conférence des grandes écoles (CGE). Une bonne insertion professionnelle confirmée par une étude de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (Acfc) sur les apprentis de la promotion 2004 de son réseau : 79 % d'entre eux ont obtenu leur premier emploi dans les trois mois, 90 % dans les six mois. Et ? en 2008, 82 % d'entre eux ont un emploi (98 % pour les bac + 5).

Des freins plus structurels persistent. A commencer par " des clichés véhiculés auprès des organismes d'orientation et des familles, comme l'idée que l'apprentissage ne concerne que l'artisanat ou les niveaux CAP ", note M. Guinaudie. Or ces formations se développent dans le supérieur. Plus de la moitié des 200 écoles de la CGE proposent de l'alternance. Et dans le réseau des Chambres de commerce et d'industrie (CCI), la part des apprentis préparant des diplômes supérieurs à bac + 2 est passée de 19 % à 26 % (soit 23 000 apprentis) entre 2001 et 2007. Même si l'offre reste concentrée dans quelques régions - à commencer par l'Île-de-France avec 51 % des apprentis du supérieur du réseau des CCI (18 % de l'ensemble des apprentis).

Car l'apprentissage dépend surtout des régions, qui ont des politiques très disparates en la matière. Si, en 2005, des contrats d'objectifs et de moyens (COM) en faveur du développement de l'apprentissage ont été signés entre l'Etat et les conseils régionaux, dans un bilan dressé en janvier, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) en a montré les limites.

Selon le principe de ce dispositif de contractualisation financière, pour chaque euro reçu de l'Etat - via le Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (Fndma) -, le conseil régional doit en dépenser deux. Or " les recettes de l'apprentissage ont augmenté de façon beaucoup plus dynamique que les dépenses pour l'apprentissage dans le budget des régions ", note l'IGAS. En d'autres termes, en raison des " lacunes de suivi de l'Etat ", ces COM ont créé un effet de substitution au lieu de générer des financements supplémentaires. " L'appareil de formation manque de financements : nous avons des cartons entiers de projets qui ne peuvent pas se monter faute de CFA - surtout à partir de bac + 3. C'est là que se situe le goulet d'étranglement ", souligne Bernard Legendre, directeur général adjoint de l'Acfc.

Autre point clé : les entreprises versent une contribution aux CFA par le biais de la taxe d'apprentissage, de fonds mutualisés de la professionnalisation, de taxes fiscales et d'une cotisation professionnelle, pour un total d'environ 1 milliard d'euros. En outre, les employeurs rémunèrent les apprentis pour un montant de 1,6 milliard d'euros (hors primes des régions). Au total, leur contribution s'élève à 2,6 milliards d'euros, soit 41 % des ressources consacrées à l'apprentissage en 2007. Alors que la prochaine collecte s'annonce plus maigre - puisqu'elle repose sur la masse salariale du secteur privé, en baisse de 1,3 % en 2009 -, c'est surtout le circuit complexe sur lequel elle repose que les acteurs critiquent.

Enfin, reste à savoir quelles politiques de ressources humaines seront mises en place pour accueillir les futurs apprentis dans les entreprises, aujourd'hui peu équipées pédagogiquement. " Il va falloir trouver et former des tuteurs, des maîtres d'apprentissage ", note M. Legendre. Et dans quelle mesure les différents dispositifs se concurrencent. " Aujourd'hui, plusieurs ministères portent le dossier de l'alternance. Entre la mission de l'un et le rapport de l'autre, il y a beaucoup d'agitation autour du sujet. Mais, sur le terrain, on constate peu d'avancées concrètes ", déplore M. Guinaudie.

La Tribune 13 avril 2010

### **Année test pour le droit individuel à la formation**

Début mai, les compteurs seront à leur maximum pour les salariés. Mais beaucoup ignorent encore leurs droits.

En 2004, lorsque le droit individuel à la formation (DIF) a été créé, le cadeau paraissait modeste. Les 20 heures accordées à chaque salarié et financées par les entreprises semblaient peu pour leur permettre d'améliorer leurs qualifications. Puis, d'année en année, les compteurs se sont mis à gonfler. A tel point qu'un salarié qui n'a jamais utilisé son DIF disposera début mai de quelque 120 heures.

Reste à savoir si les salariés utiliseront ce droit. Deux facteurs devraient contribuer à accélérer le déploiement du DIF cette année. En 2004, les partenaires sociaux avaient, en effet, fixé une limite. Le compteur d'un salarié ne peut excéder 120 heures, épargnées sur six ans. Conséquence, faute d'utiliser tout ou partie de leur DIF en 2010, les salariés n'accroîtront plus leur crédit en 2011. Ils ont donc tout intérêt à demander à en bénéficier cette année. « Les salariés vont prendre conscience de ce stock. Et 120 heures, c'est beaucoup. Cela peut, par exemple, permettre d'entretenir son niveau en langue », souligne Marie-Christine Soroko, déléguée générale de la fédération de la formation professionnelle (FFP). « Il y a un effet de contagion positif : quand un salarié l'utilise, d'autres suivent », ajoute Laurence Carlinet, directrice du développement d'Agefos-PME, organisme recueillant les cotisations des entreprises et finançant des formations.

Autre élément, avec l'accord de 2009 sur la formation, la transférabilité du DIF a été facilitée. Jusqu'à maintenant, un salarié qui quittait son entreprise perdait quasiment systématiquement les heures qu'il avait accumulées. Désormais, en cas de licenciement, un salarié peut en bénéficier pendant son préavis et sa période de chômage sans avoir à demander de feu vert de son entreprise comme dans le DIF classique. « Pôle emploi est très demandeur de cette mesure. Cela jouera beaucoup dans le développement prochain du DIF », note Yves Hinnekint, directeur général d'Opcalia, « concurrent » direct d'Agefos PME.

Rythme exponentiel

En dépit de cet environnement favorable, l'utilisation du DIF est encore loin d'être généralisée. Certes, depuis 2004, les demandes ont progressé à des rythmes exponentiels. Mais selon le bilan de la formation professionnelle annexé au budget 2010, 376 800 salariés seulement l'avaient utilisé en 2008, dans à peine plus de 20 % des entreprises.

Car si, indubitablement, la connaissance du dispositif progresse chez les employeurs comme chez les salariés, bien peu encore franchissent le pas de la mise en œuvre concrète...

Les Echos 14 avril 2010

### **La crise a accru de plus de 20 milliards d'euros les besoins de financement pour les retraites**

Les nouvelles prévisions de déficit pour le système de retraite sont fortement dégradées en raison de la crise, qui réduit le niveau des recettes. En 2030, le besoin de financement de l'ensemble des régimes atteindrait 70 milliards d'euros avec les règles actuelles en retenant un scénario médian pour l'évolution de l'économie. Le Medef juge les hypothèses retenues trop optimistes.

Et dire que ce sont des scénarios économiques plutôt optimistes ! Les prévisions financières du système de retraites transmis hier aux membres du Conseil d'orientation des retraites (COR) font apparaître des déficits abyssaux pour l'ensemble des régimes si les règles en vigueur concernant l'âge de départ, le montant des pensions, ou le niveau des recettes ne sont pas changées. Elles vont nourrir les débats sur la réforme des retraites jusqu'au vote du texte de loi en octobre.

Les nouvelles prévisions mettent crûment en lumière l'impact de la crise. La hausse du chômage prive en effet le système de cotisations sociales. Dans le scénario économique intermédiaire (lire ci-contre), les échéances de déficit sont avancées de plusieurs années, voire de plusieurs décennies, par rapport à ce qui était prévu lors des dernières projections réalisées par le COR, il y a seulement trois ans.

On attendait 25 milliards de déficit en 2020 ? On atteindra en fait 32 milliards dès 2010. Les besoins de financement prévus pour 2030 sont touchés dix ans plus tôt, et ceux qui étaient projetés pour 2050 sont atteints en 2030. Avec le scénario pessimiste, le constat est bien sûr encore plus sombre (voir graphique). En 2030, horizon que le gouvernement devrait probablement se donner pour cette réforme, le déficit annuel atteindrait 70 milliards d'euros dans l'hypothèse médiane. Et en 2050, on dépasse les 100 milliards. L'essentiel des besoins de financement concerne le régime de base des salariés du privé (CNAV). Pour la fonction publique d'Etat, la pression financière la plus forte va se faire sentir d'ici à 2015.

Les projections sont d'autant plus inquiétantes que les hypothèses les plus noires retenues par le COR sont loin d'être irréalistes. Un taux de chômage de 7,7 % à long terme, c'est mieux que le niveau constaté ces dernières années. La présidente du Medef, Laurence Parisot, ne s'est d'ailleurs pas privée de le souligner hier, regrettant l'absence d'un « scénario catastrophe ». « Nous espérons que ces choix du COR ne vont pas d'emblée pénaliser la crédibilité de la réflexion », a-t-elle lancé, jugeant les scénarios clairement trop optimistes.

« Relativiser »

« Il est certain qu'il faudra une autre politique de l'emploi si on veut faire tomber le taux de chômage à 4,5 %, comme le prévoient deux des trois scénarios, observe de son côté Eric Aubin (CGT). Mais les nouvelles prévisions du COR ne sont pas une surprise, elles sont le résultat de la crise. Et il faut les relativiser : il est tout à fait possible de dégager les ressources nécessaires pour rétablir l'équilibre des régimes. » Le gouvernement ayant d'emblée exclu la voie des prélèvements pour résoudre l'équation, il s'appuiera sur ces prévisions alarmantes pour justifier l'allongement de la durée du travail, que ce soit par le biais de la remise en question de l'âge légal de 60 ans ou par l'allongement de la durée de cotisation, actuellement calée à 41 annuités pour un départ en 2012.

Le rapport du COR donne des indications sur ce point : il expose ce qu'il faudrait faire pour rétablir l'équilibre du système en agissant sur les trois leviers existants : les prélèvements, le niveau des pensions et l'âge effectif moyen du départ à la retraite (qui est actuellement de 60 ans et demi). L'exercice est totalement fictif - il est distinct du projet que prépare le gouvernement -, mais il a le mérite de montrer l'ampleur du chemin à parcourir.

Données à double tranchant

Il faudrait ainsi augmenter l'âge moyen du départ de 5 ans d'ici à 2020 pour retrouver un système de retraites à l'équilibre, dans le cas du scénario le plus optimiste ! Le décalage nécessaire serait de 7 ans et demi à l'horizon 2030 et 10 ans pour 2050 ! Ce calcul est purement théorique. D'abord, il suppose qu'on ne touche pas du tout par ailleurs aux deux autres leviers. Surtout, augmenter l'âge du départ de façon aussi importante à aussi brève échéance serait impossible politiquement.

Si l'on agissait uniquement sur le levier des prélèvements, il faudrait les augmenter de près de 8 points à l'horizon 2030, en plus des 28,8 % de prélèvements actuels sur les rémunérations brutes. En agissant seulement sur le troisième levier enfin, il faudrait baisser le niveau des pensions par rapport aux revenus d'activité de 30 % d'ici à 2030 pour éradiquer le déficit.

Au final, pour le gouvernement, ces données sont à double tranchant. Elles démontrent à l'opinion que des mesures douloureuses sont incontournables, quand la gauche ou les syndicats sont peu diserts sur l'allongement des carrières, voire totalement hostiles. Mais elles font aussi apparaître qu'il sera très difficile, voire impossible, de garantir l'équilibre des régimes en se focalisant uniquement sur l'âge de départ et en n'augmentant pas les recettes. Surtout pour résorber le déficit qui est déjà là. Le chiffrage à venir du COR sur l'impact des mesures de redressement possibles sera à son tour très éclairant.

Le Canard Enchaîné 14 avril 2010

### **Sarko craint d'être sonné par les retraites**

SARKOZY n'est pas vraiment en état d'aller jusqu'où il l'aurait souhaité, compte tenu du résultat des régionales et du risque d'explosion sociale. » Bernard Devy, spécialiste des retraites à FO, n'est pas le seul à risquer cette analyse. La plupart des responsables syndicaux partageaient la même impression, lundi 12 avril, au sortir de leur entretien avec Eric Woerth. En écho, une experte de la question à l'OCDE, Monica Queisser, rappelle malicieusement au « Canard » que, selon ses compatriotes allemands, « c'est bien à cause de ses réformes des retraites que Gerhard Schröder a perdu les élections de 2005 ». Le plan Schröder avait alors consisté à reporter l'âge de la retraite à 65 ans et la durée de cotisation à 45 ans. Exactement les mesures réclamées aujourd'hui par Laurence Parisot.

Le COR fait un couac

Ce précédent fâcheux, outre- Rhin, n'a pas découragé Raphaël Hadas-Lebel, président du Conseil d'orientation des retraites (COR), le « labo » gouvernemental. Le 23 mars, cet ancien dirigeant du CNPF (ancêtre du Medef) annonçait qu'il allait mettre à l'étude les propositions de sa copine Laurence. Mais, deux jours plus tard, Hadas Lebel a dû mettre une sourdine : il s'était fait chapitrer par l'Élysée. Après ce couac, l'alignement sur le modèle allemand ne figure plus dans le rapport du COR. En réalité, nulle part l'âge légal de la retraite ne correspond à l'âge réel de départ. Dans notre belle France, l'âge moyen de liquidation des pensions est aujourd'hui de 61,5 ans pour un âge légal de 60 ans. L'exemple allemand, là encore, fait réfléchir le Château : en mars 2007, Angela Merkel a porté cet âge légal à 67 ans. Un record. Moyennant quoi, dans ce pays admiré pour son sens de la discipline, l'âge moyen de départ se traîne aussi à 61,5 ans. Du coup, est-il nécessaire et urgent de faire voter une loi à l'automne prochain ? Bernard Devy (FO) trouve que cette marche forcée prend des allures bizarroïdes. « La loi Fillon de 2003 prévoyait de nouvelles rencontres avec les syndicats en 2012.

C'est sous la pression de Laurence Parisot et celle des agences de notation que Sarkozy a avancé le calendrier de deux ans. » Or les futurs négociateurs s'accordent à dire qu'il n'y avait pas vraiment le feu au lac. Les gros soucis démographiques ne sont pas attendus — s'ils arrivent vraiment — avant les années 2030-2050.

Vive la crise

Pour l'heure, c'est la crise qui pose quelques problèmes de fin de mois. La Caisse nationale d'assurance-retraite (le régime général de la Sécu) prévoit un trou de 10 milliards en 2010, après celui de 9 milliards l'an dernier. Dans son rapport, le COR y ajoute 10 milliards au titre des régimes publics et spéciaux, qui ne sont pourtant pas concernés par la future réforme. Henri Sterdyniak, le spécialiste des retraites à l'Observatoire français des conjonctures économiques, relativise : « La quasi-totalité de ce déficit attendu en 2010 est imputable à la crise, qui entraîne une baisse mécanique des cotisations. Il serait donc exagéré de lancer une réforme définitive à partir de données conjoncturelles. » Plusieurs syndicats, dont FO, ont fait leurs comptes. Si l'Etat supprimait une partie des 35 milliards d'exonérations en tout genre accordées aux boîtes, et s'il élargissait l'assiette des cotisations à des revenus jusqu'alors moins taxés que les salaires (intéressement, participation ou valeurs mobilières), le problème serait réglé pour un bon moment. Mais, sur le sujet, Woerth est fermé comme une huître et envisage surtout de siphonner une partie des 34 milliards d'euros du fonds de réserve que Jospin avait créé pour alimenter les besoins à partir de 2020. Comme quoi il n'y avait pas que du mauvais dans l'héritage des sociales. La « contribution additionnelle » évoquée par l'Elysée le 9 avril pourrait n'être qu'homéopathique. Et les syndicats sont persuadés que cette douceur est avant tout destinée à faire passer la pilule que sera l'allongement de la durée d'activité donnant droit à une retraite à taux plein. Encore un insupportable procès d'intention.

La Tribune 14 AVRIL 2010

### **L'entrée en lice de Sophie de Menthon pimente l'élection au Medef**

*En se présentant contre Laurence Parisot, la présidente d'Ethic veut créer du débat.*

Laurence Parisot sera donc obligée de faire campagne pour obtenir un second mandat de trois ans à la tête du Medef. Elle ne sera, en effet, pas la seule candidate à solliciter les suffrages des 561 membres de l'assemblée générale le 1er juillet prochain. Mardi matin, à trois semaines de la date-limite de candidature le 30 avril, Sophie de Menthon, présidente du mouvement patronal Ethic, a annoncé qu'elle se lançait dans la course.

« Ma motivation, c'est d'avoir une élection démocratique. Laurence Parisot a un bon bilan. Mais s'il s'agit simplement d'entériner un second mandat parce qu'elle a l'establishment derrière elle, ce n'est pas la peine de faire une élection », précise Sophie de Menthon à « La Tribune », qui affirme avoir pris sa décision à la suite de l'annonce du forfait de Geoffroy Roux de Bézieux le week-end dernier.

**« Nous sommes étonnés »**

Même si elle reconnaît elle-même qu'elle n'a que « peu de chances », Sophie de Menthon, en se présentant, pimente une campagne pour la présidence du Medef qui s'annonçait bien terne. Sa candidature a été accueillie avec froideur par Laurence Parisot. « Nous sommes un peu étonnés car nous ne savons pas quelle est l'entreprise que Sophie dirige et qui serait membre du Medef. Mais peu importe, nous verrons ce qu'elle souhaite proposer », a souligné l'actuelle présidente du Medef, mardi, lors de sa conférence de presse mensuelle. Pour désamorcer la polémique et remplir l'une des conditions nécessaires à sa candidature, Sophie de Menthon a indiqué qu'elle avait entamé auprès du Medef Paris les démarches pour obtenir l'adhésion de la SDME (Société de management des entreprises), l'entreprise dont elle est PDG. Si Sophie de Menthon obtient le feu vert en temps et en heure, le débat s'annonce vif entre les deux femmes.

Déjà, en avril 2009, Sophie de Menthon avait claqué la porte du comité d'éthique du Medef et exprimé publiquement son désaccord avec la position de l'organisation patronale sur la rémunération des dirigeants. « Il y a besoin d'une remise en cause patronale. Le Medef doit parler plus avec les différentes fédérations, les différents secteurs. Et le monde a changé depuis l'élection de Laurence Parisot en 2005. On ne peut pas dire : « Circulez, il n'y a rien à avoir », avance Sophie de Menthon.

En face, Laurence Parisot la joue collectif. Elle a confirmé qu'en mai et juin elle ferait campagne en province avec ses présidents de commission et ses négociateurs. Et rendu un hommage appuyé Patronat à l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) qui, en contrepartie d'un regain d'influence au Medef, semble ne pas vouloir présenter de candidat contre Laurence Parisot.

### **En 2009, les comptes de l'organisation patronale ont résisté à la crise**

Malgré la crise, le Medef est parvenu à maintenir des comptes légèrement excédentaires en 2009. Validé mardi par l'assemblée générale de l'organisation patronale, le rapport de gestion affiche un résultat courant positif de 0,21 million d'euros, contre 0,43 million en 2008. En dépit des réductions de cotisations accordées aux fédérations les plus en difficulté, dans l'industrie ou dans les services, la contribution des adhérents (fédérations et MEDEF territoriaux) est restée stable, avec 23,65 millions de recettes, contre 23,93 millions en 2008. De nouvelles adhésions ont, en effet, permis de compenser les effets de la crise. Et de contre-balancer le moindre rendement des produits financiers qui ne représentent plus, en 2009, que 0,48 million d'euros, contre 1,12 en 2008. Reste à savoir si le mouvement perdurera en 2010. En décembre dernier, le Medef a accordé, au titre de 2010, une réduction de 6% sur les cotisations de tous ses adhérents. Mais l'influence de l'organisation patronale semble s'étendre. Lundi, le conseil exécutif a avalisé les adhésions de la fédération de l'hospitalisation privée, de l'Asmep-ETI. Et certains Medef territoriaux enregistrent des progressions de leurs recettes. Enfin, dans son rapport 2009, le Medef détaille les montants perçus pour ses actions dans le paritarisme. Avec 8,33 millions d'euros, les sommes reçues au titre de la formation pèsent le plus lourd. Au titre des organismes sociaux (Unedic, Apec...), le Medef a reçu 2,93 millions.

La Tribune 14 avril 2010

### **Pas de hausse prévue pour le taux du livret A**

*Le gouverneur de la Banque de France a préconisé de maintenir le taux du livret A à 1,25 %, au lieu du 1,75 % induit par les nouveaux chiffres de l'inflation. Christine Lagarde a jusqu'à jeudi pour annoncer malgré tout une revalorisation.*

Les épargnants espéraient un livret A à 1,75 % au 1er mai, ils devront a priori se contenter des 1,25 % servis depuis août 2009. Mardi, le gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer, a en effet recommandé à Christine Lagarde de ne pas appliquer le chiffre obtenu grâce à la formule de calcul. Cette dernière tient compte du niveau des taux (Euribor et Eonia), mais surtout de l'indice des prix hors tabac sur un an, augmenté de 0,25 point.

Or, l'Insee a annoncé mardi une inflation annuelle de 1,5 %. Ce qui, mécaniquement, donnerait une rémunération annuelle de 1,75 % pour le livret A, le livret Bleu et le LDD (livret de développement durable). Et de 2,25 % pour le livret d'épargne populaire (LEP) dont le taux est indexé sur celui du livret A, majoré de 0,5 point.

De son côté, Christian Noyer a estimé que la variation des indicateurs servant dans le calcul était insuffisante pour justifier une révision en mai. La prochaine modification n'interviendrait donc pas avant le mois d'août.

Reste à savoir si d'ici jeudi 15, Christine Lagarde demandera une révision du taux. Elle peut aussi choisir de ne pas s'exprimer : la reconduction au 1er mai et au 1er novembre étant, par défaut, automatique. Presque toujours, la préconisation de la Banque de France a été respectée par le gouvernement. Sauf en janvier 2008, lorsque François Fillon était intervenu pour rehausser le taux de 3 % à 3,5 % alors que la Banque de France proposait 3,25 %.

Mise en place en janvier 2008 pour éviter que le rendement du livret A ne soit le fruit d'une décision politique, la formule de calcul n'a plus été appliquée depuis février 2009. Sauf que, jusqu'ici, l'écart entre le taux théorique et le taux décidé par Bercy était en faveur des quelques 60 millions de détenteurs de ce livret défiscalisé.

### **Un cadeau de presque 3 milliards d'euros**

*Depuis février 2009, la formule de calcul n'est plus appliquée. Les détenteurs de livrets A, LDD et LEP ont touché plus que prévu.*

Jusqu'ici, les épargnants ne pouvaient guère reprocher au gouvernement de ne pas avoir strictement appliqué la formule de calcul employée pour définir le taux du livret A. En comparant les intérêts qui auraient été attribués sur la base de cette formule avec ceux effectivement versés aux détenteurs de livrets A et LDD (livret de développement durable, ex-Codevi), « La Tribune » a calculé que cette faveur atteignait presque 2,4 milliards d'euros. Et même près de 3 milliards (2,94) en intégrant les sommes versées sur le livret d'épargne populaire (LEP), un livret réservé aux ménages peu imposés et dont le taux est corrélé à celui du livret A. Un calcul validé par plusieurs actuaires.

Bien entendu, ce chiffre de 3 milliards reste purement théorique, car il provient des sommes présentes chaque mois sur ces livrets. Or, si les taux avaient été plus faibles, nul doute que les encours auraient fondu au fil des mois. Il montre bien, en revanche, l'effort financier consenti par Bercy pour soutenir les livrets réglementés. En moyenne, le taux des livret A, livret Bleu et LDD s'établit à 1,60 % entre février 2009 et avril 2010, contre 0,85 %, si la formule de calcul avait été impitoyablement appliquée. L'écart le plus important a été constaté entre août 2009 et janvier 2010 : Christine Lagarde a choisi de maintenir le livret A au niveau de 1,25 %, afin de ne pas atteindre le seuil psychologique des 1 %, alors que la formule donnait à peine entre 0 % et 0,25 % ! Moins médiatisé, le LEP recueille un encours non négligeable : autour de 60 milliards d'euros. Son taux, dopé de 0,5 point par rapport à celui du livret A, aurait rapporté plus de 1,5 milliard d'euros à ses détenteurs depuis février 2009, contre environ 1 milliard sans les décisions de Bercy depuis février 2009.

### **MANQUE A GAGNER**

Si la recommandation de Christian Noyer est suivie par Christine Lagarde, les épargnants déploreront cette fois un manque à gagner entre mai et juillet (1,25 % au lieu de 1,75 %). Sur la base de l'encours actuel des livrets (livret A, livret Bleu, LDD et LEP), il s'établirait à 390 millions pour ces trois mois.

Pour obtenir un chiffrage très précis, il faudrait connaître les encours au jour le jour, au lieu des chiffres à fin de mois. En effet, une somme déposée le 25 du mois entre dans les encours sans produire d'intérêts ce mois-là. Inversement, une somme présente le 1er et retirée le 16 donne droit à une « quinzaine » d'intérêts mais n'entre pas dans les encours. Le jeu n'est pas à somme nulle et peut représenter un écart de quelques dizaines de millions d'euros.

### **Forte présence des immigrés non européens dans les minima sociaux**

Selon une étude publiée par la Caisse d'allocations familiales sur les 1,9 million de personnes bénéficiaires fin 2006 du RMI, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et de l'allocation de parent isolé (API), les immigrés d'origine maghrébine et subsaharienne représentent pour chaque minima de 11 % à 13 % des allocataires. Soit trois fois plus que leur poids dans la population des 25-64 ans (4 %). Parmi les actifs en France métropolitaine en 2008, 2,5 millions étaient des immigrés et 4,3 des descendants d'immigrés, soit respectivement 9 et 15 % de la population active. Environ 13 % des actifs immigrés étaient au chômage, soit deux fois plus que les Français d'origine.

16

Le Télégramme.com 15 avril 2010

### **Réforme des retraites interview de Jean-Claude MAILLY**

*Le Télégramme.com : Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a publié, hier, des chiffres alarmants pour l'avenir des retraites. Souscrivez-vous à son diagnostic ?*

Il est impossible de faire de la prospective à échéance de 40 ans. Pour ce qui concerne les années à venir, le problème est que le COR raisonne dans le cadre de la politique gouvernementale. Il ne prend pas en compte la possibilité d'une répartition différente des richesses. C'est une approche que nous contestons. Il faut, enfin, bien voir que la dégradation de la situation financière est due à la crise. Je ne veux pas céder au catastrophisme et accepter des chiffres alarmistes destinés à faire peur à tout le monde.

*Peut-on sauver le régime de retraite par répartition sans toucher ni à l'âge de cessation d'activité, ni au montant des cotisations, ni à celui des prestations ?*

Non seulement on peut, mais on doit sauver le système par répartition. Les deux clés, de notre point de vue, sont qu'on ne touche ni à l'âge du départ à la retraite, ni au montant des pensions. Nous sommes, en revanche, très ouverts sur la question du financement du système. Nous allons faire toute une série de propositions dans ce domaine, y compris en matière de réforme fiscale, qui permettrait de garantir les retraites pour les générations actuelles, mais aussi pour les générations à venir. Parmi nos propositions, nous n'excluons pas ainsi une augmentation de cotisations. Je rappelle qu'un point d'augmentation rapporte entre 4 et 5 milliards d'euros.

*Faut-il faire de la retraite à 60 ans un tabou, alors que l'espérance de vie augmente régulièrement ?*

Oui ! Aujourd'hui, il y a un droit acquis de partir à 60 ans. Ce n'est pas une obligation. Aujourd'hui, quelqu'un qui a tous ses trimestres peut partir à 60 ans. Mais il peut aussi dire à son patron : « Moi, je veux rester encore un an » ou davantage. Mais, souvent, c'est l'employeur qui refuse cette possibilité au salarié. Il y a beaucoup de gens qui n'ont pas la totalité de leurs trimestres, qui veulent bien continuer à travailler, mais qui ne le peuvent pas. Voilà pourquoi il faut conserver le droit à la retraite à 60 ans.

*Quelle forme entendez-vous donner à votre refus des propositions gouvernementales ? Le printemps social sera-t-il chaud ?*

On voit bien que la concertation démarre sous forme de confrontation. Le 1er mai, il y aura des manifestations. FO fera ses propres rassemblements. Mais, à Force Ouvrière, nous pensons que les manifestations à répétition ne font pas trembler le gouvernement. Donc, nous pensons qu'il faut appeler à une journée de grève nationale. Est-ce que c'est au mois de juin ou de septembre, nous verrons le moment venu. Si on veut faire reculer le gouvernement, il nous faudra établir un véritable rapport de forces.

*Que vous inspire l'entêtement de la CGT et de Sud Rail à prolonger la grève particulièrement impopulaire de la SNCF ?*

Je ne le comprends pas bien. Le combat des jours et des semaines à venir doit être un combat de solidarité des salariés du public et du privé sur le dossier des retraites. Je regrette que certains syndicats de cheminots grillent ainsi des cartouches précieuses dans la perspective du grand combat qu'il nous faut mener pour sauver notre régime de retraite.

La Tribune 15 avril 2010

### **La réforme de la représentativité syndicale est confortée par la justice**

Rejetant les arguments de FO, la Cour de cassation a estimé, mercredi, que la liberté syndicale n'était pas remise en cause par la loi d'août 2008. La bataille se poursuit devant le Bureau international du travail. Jean Claude Mailly, secrétaire général de Force Ouvrière.

Les promoteurs de la réforme de la représentativité syndicale peuvent souffler. Mercredi, dans une décision très attendue, la Cour de cassation a, en effet, sanctuarisé la loi d'août 2008 qui modifie en profondeur le paysage syndical français. Et rejeté les arguments de Force Ouvrière (FO) qui mène une guérilla juridique pour vider la loi de sa substance. FO, comme la CFTC, conteste notamment l'instauration d'un seuil de 10 % des voix aux élections professionnelles en entreprise et de 8 % dans les branches et au niveau national pour qu'un syndicat soit reconnu comme représentatif.

Fin octobre 2009, Force Ouvrière a remporté une première victoire devant le tribunal d'instance de Brest (Finistère). Au nom de la liberté syndicale prévue dans plusieurs textes internationaux, le tribunal a, en effet, estimé que l'organisation pouvait désigner un délégué syndical même si elle n'avait pas atteint le seuil de 10 % des voix aux élections. Et donc continuer à participer aux négociations d'entreprise comme si la loi d'août 2008 n'avait rien changé. A l'époque, la décision prend des allures de catastrophe pour les quatre signataires de la « position commune » d'avril 2008 (CFDT, CGT, Medef et CGPME) et pour l'exécutif qui s'en est inspiré.

#### **Coup d'arrêt**

Mercredi, la Cour de cassation a levé cette épée de Damoclès. Avec cette décision, « elle marque un coup d'arrêt à la désignation de délégués syndicaux par des organisations non représentatives. C'est clair, sans fioriture », souligne Stéphane Béal, avocat en droit social au cabinet Fidal. « Nous prenons acte de cette décision. La Cour réserve le droit de négocier aux seuls syndicats représentatifs. Et estime qu'obliger à réunir 10 % sur le nom du délégué syndical n'est pas s'ingérer dans la vie des syndicats », regrette Didier Porte, en charge du secteur juridique à Force Ouvrière.

Seule inconnue, le sort spécifique réservé à la CFE-CGC, dont la représentativité est conditionnée à l'atteinte du seuil de 10 % sur les seules voix des cadres et non sur l'ensemble des électeurs. Alors que FO demandait à bénéficier du même traitement et à ne voir sa représentativité calculée que sur les collègues où il présentait des candidats, la décision de la Cour de cassation n'aborde pas ce point. « C'est une forme de rejet silencieux », estime Stéphane Béal. Mais il faudra sans doute une nouvelle décision pour connaître les contours précis de la représentativité catégorielle.

En dépit de son échec de mercredi, l'organisation de Jean-Claude Mailly ne désarme pas. Fin 2009, elle a introduit un recours contre la réforme de la représentativité syndicale auprès du Bureau international du travail. Une stratégie qui lui avait réussi contre le « contrat nouvelles embauches », mais qui prend du temps. Au mieux, un premier examen de la plainte actuelle aura lieu à l'automne. Autre piste, explorée cette fois par la CFTC, la « question prioritaire de constitutionnalité », qui permet, depuis le 1er mars, à tout justiciable, de saisir le Conseil constitutionnel, y compris sur des textes en vigueur. En attendant ces nouvelles batailles, la décision de mercredi est incontestablement un point marqué par les partisans des nouvelles règles de représentativité

Le Figaro 15 avril 2010

### **Les avantages fiscaux des retraités convoités**

CSG réduite, ristournes fiscales : les montants en jeu sont élevés mais le sujet est sensible politiquement.

Réforme des retraites et réduction des niches fiscales : ces deux sujets, au cœur du programme du gouvernement, pourraient bien se recouper. Pour financer les retraites, Éric Woerth, le ministre du Travail, s'est déclaré lundi ouvert « à quelques contributions supplémentaires ». Cela devrait concerner certains revenus du capital - un domaine regorgeant de dérogations fiscales. Mais la revue des niches fiscales et sociales, que Paris s'est engagée à mener vis-à-vis de Bruxelles, pourra difficilement ignorer les nombreuses mesures dont bénéficient les retraités. Si l'on met de côté les niches jugées créatrices d'emplois (salariés à domicile...) ou trop symboliques pour être retouchées par l'actuel gouvernement (TVA restauration), ces dispositifs « retraités » figurent en effet parmi les plus coûteux pour les finances publiques.

Bercy en a d'ailleurs établi la liste... Et l'Inspection des finances a rédigé un rapport sur les niches « liées à l'inactivité ». Première d'entre elles : la CSG réduite sur les pensions. Éric Woerth rejette toute augmentation de ce prélèvement. Mais le Parti socialiste a brisé le tabou en envisageant d'inclure dans son programme 2012 une hausse de la CSG pour les retraités imposables. Et à droite, certains parlementaires sont ouverts à cette idée. « Je ne serais pas choqué par un alignement, sur plusieurs années, de la CSG des retraités sur celle des salariés, en épargnant les petites retraites », précise Pierre Méhaignerie, président UMP de la commission des affaires sociales à l'Assemblée. « Cette convergence est dans la philosophie même de la CSG qui doit être un prélèvement universel » renchérit Gilles Carrez, le rapporteur UMP de la commission des finances de l'Assemblée. « Ce type de mesure est délicat pour la majorité, dont les retraités sont une cible électorale importante. Mais je sens que la question commence à émerger », confirme un leader syndical. « Il faudrait bouger sur la CSG comme sur les autres avantages fiscaux des retraités. Mais ce n'est pas au programme du gouvernement et je ne sais pas quel sera le courage politique de la majorité sur la question », résume un haut fonctionnaire.

#### **Nombreuses et coûteuses**

Outre la CSG, les niches fiscales en faveur des retraités sont nombreuses et coûteuses. Et toutes ne ciblent pas les plus modestes. L'abattement de 10 % sur les pensions est la même que celle accordée aux salariés pour leurs frais professionnels - par définition inexistants pour les retraités ! La majoration des retraites de ceux ayant eu au moins trois enfants échappe à l'impôt. Or cette mesure profite « aux bénéficiaires de pensions importantes », selon un document de Bercy. « Il ne faut pas toucher à ces deux dispositifs », estime toutefois Gilles Carrez.

Tout dépendra aussi de la méthode choisie pour rogner les niches. En cas de coup de rabot généralisé, les mesures en faveur des retraités y passeront comme les autres. « Il faut traiter les niches dans leur ensemble » suggère Philippe Marini, rapporteur UMP de la commission des finances du Sénat.

Le Figaro 15 avril 2010

### **Retraite : la pression sur le gouvernement s'accroît pour une hausse des prélèvements**

LA SÉANCE d'hier du Conseil d'orientation des retraites (COR) a été moins tendue que la précédente, qui avait vu patronat et syndicats s'affronter. Il s'agissait pourtant d'adopter le rapport contenant les prévisions, dévoilées la veille, de besoins de financement faramineux: de 72 à 115 milliards de « trou » par an à l'horizon 2050. Ces données ont été entérinées sans débat majeur. Le Medef a remis ses précédentes critiques sur le manque de réalisme des projections et réorienté son discours : ces chiffres montrent la nécessité d'agir, même en cas de retour au plein-emploi, a en substance commenté l'organisation patronale.

Le texte final a été à peine modifié, notamment pour mettre en lumière plus explicitement les effets de la crise. Elle se traduit par 20 à 25 milliards d'euros de manque à gagner en 2020 pour tout le système de retraite, soit la moitié du besoin de financement à cette échéance, selon la CFDT. Certes, Jean-Claude Mailly conteste les projections elles-mêmes : « Personne ne peut faire des prévisions sérieuses en 2050. C'est Nostradamus, là, ce n'est plus de l'économie. » Le secrétaire général de FO - qui ne siège pas lui-même au COR - a jugé sur Radio Classique que ces prévisions allaient « servir à la propagande gouvernementale » pour infliger des mesures douloureuses. De son côté, Solidaires ne conteste pas les données mais les interprète à sa façon : « Le catastrophisme n'est pas de mise, affirme le syndicat. Il n'y a pas fondamentalement de problème, hors la situation nouvelle créée par la crise. »

Deux voix bien isolées. Les autres réactions vont toutes dans le même sens : la nécessité d'agir, et vite. Pour le président du COR, Raphaël Hadas-Lebel, ces projections introduisent « un élément nouveau » par rapport aux précédentes (2007) : « le défi est immédiat ». Faute de mesures efficaces, « les jeunes générations n'auront plus confiance dans le système », met-il en garde.

« Nous avons besoin non pas de mesures conjoncturelles, ponctuelles, symboliques, mais de mesures structurelles », a martelé François Fillon. Sans quoi, prévient le premier ministre, « le système s'effondrerait sous le poids des déficits ». Ni la gauche, ni la majorité des syndicats n'ont contesté cet impératif. Mais tous ont tiré une conclusion à laquelle se refuse le gouvernement : il faudra augmenter les prélèvements pour financer les retraites. « Le COR montre que si l'on joue uniquement sur la durée de la carrière, les salariés du privé devront travailler jusqu'à 72 ans, souligne Jean-Christophe Le Duigou, représentant de la CGT au sein de l'institution. Tout le monde sait que c'est impossible. Je mets Éric Woerth au défi de trouver la solution sans augmenter les ressources. »

#### **Pistes privilégiées**

Pour la CFDT, « les revenus du patrimoine et des placements financiers devront être davantage mis à contribution ». Membre du COR au titre de la CFE-CGC (syndicat qui admet sans détour la nécessité de travailler plus tard) et présidente de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, Danièle Karniewicz abonde dans ce sens : « Ce rapport montre qu'il faudra de toute façon des ressources supplémentaires, consacrer davantage de points de PIB à la retraite. Autant l'assumer. »

Dans une longue tribune au Monde, Martine Aubry, enfonce le clou : « Les salariés et les retraités ne peuvent pas être les seuls sur lesquels reposent tous les efforts. Réformer les retraites suppose d'introduire sans tarder de nouvelles ressources. »

La première secrétaire du PS - qui affirme au passage que les socialistes défendront « le maintien de l'âge légal à 60 ans », après des déclarations autrement plus ambiguës - juge que c'est là le « point aveugle » des réformes précédentes : « Jamais la droite n'a pris la peine de soumettre les très hauts revenus, les produits du capital financier ou de la rente à l'impératif de solidarité. »

Qu'en dit le patronat ? La réponse du « M. Retraite » du Medef, membre du COR, est précise : « Parmi les ressources, il y a les cotisations sur les salaires. Nous sommes formellement opposés à toute hausse des taux, prévient Jean-François Pilliard. Cela serait un contresens. Cela affaiblirait la compétitivité des entreprises et au final augmenterait le chômage, donc aggraverait les déficits sociaux. Pour le reste, le Medef est très clair : il ne se prononce pas sur la fiscalité des personnes. » Si le report de l'âge légal et l'allongement de la durée de cotisation restent les pistes privilégiées du Medef, Jean-François Pilliard reconnaît toutefois que « politiquement et socialement, il ne vient à l'idée de personne d'imposer de travailler jusqu'à 72 ans uniformément ».

Libération 15 avril 2010

### **Retraite : de quoi vivront demain les personnes âgées ?**

Les acteurs de terrain sont formels : de plus en plus de personnes âgées vivent dans des conditions précaires et se tournent vers les structures d'aide. Le collectif Alerte, qui regroupe 37 associations et fédérations engagées dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, s'en inquiète. Et entend peser sur les discussions en cours sur la réforme des retraites.

« L'évolution est vraiment flagrante. On ne peut pas la chiffrer, c'est un ressenti partagé par tous les bénévoles, constate Eric Yapoudjian de la fondation de l'Armée du salut. Lors de la distribution de la soupe de nuit par exemple, il n'y avait autrefois dans la file que des marginaux, des toxicomanes et des SDF essentiellement. Aujourd'hui, on croise des jeunes, des familles avec enfants et énormément de personnes âgées. »

« On a fait une enquête interne auprès de nos 2000 bénévoles, renchérit Jean-François Serres, secrétaire général des Petits frères des pauvres. Tous signalent des situations alarmantes avec des personnes âgées qui se retrouvent à vivre dans une grande précarité ».

En cause : l'augmentation des dépenses de première nécessité, que ce soit les frais liés au logement, à la santé ou à l'énergie avec l'augmentation du prix du fuel et du gaz. « Et même s'il a été revalorisé, le minimum vieillesse (l'allocation de solidarité aux personnes âgées, NDLR) reste inférieur au seuil de pauvreté », déplore Jean-François Serres qui plaide pour un relèvement des minima sociaux « pour permettre à tous de vivre décemment ».

La crise économique aidant, de plus en plus de personnes connaissent des périodes de non emploi, et diminuent d'autant leur chance de toucher une retraite à taux plein. « Le système de retraite mis en place après-guerre n'a pas pris en compte plusieurs éléments : l'allongement de la durée de vie, le changement de contexte économique avec les aléas dus au chômage. Et la mobilité professionnelle : aujourd'hui les salariés qui changent de régime de retraite sont pénalisés », souligne François Hun, de la CFDT.

Olivier Brès, président du collectif Alerte, appelle à ne pas « oublier ces personnes éloignées de l'emploi » dans les négociations sur la réforme des retraites. Et de lancer, comme un avertissement : « Si nous constatons que les partenaires sociaux et le gouvernement les oublient, nous leur rappellerons les exigences d'une solidarité qui doit prendre en compte toutes les catégories de population ».

## **Fin de droits : les aides concernent près de 300.000 chômeurs**

Le secrétaire d'Etat à l'Emploi et les partenaires sociaux se retrouvent aujourd'hui pour mettre la dernière main au dispositif de prise en charge des chômeurs en fin de droits sans solution. Nicolas Sarkozy fait un déplacement sur ce thème dans le Val-d'Oise. L'Etat et l'Unedic engageront chacun près de 290 millions d'euros de dépenses nouvelles.

Le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, et les partenaires sociaux se retrouvent aujourd'hui pour une réunion au sujet des chômeurs en fin de droits qui devrait être la dernière. Elle pourrait aboutir à un accord avalisé par au moins trois organisations syndicales, CFDT, FO et CFTC, mais pas par la CGT. Le chef de l'Etat est manifestement sûr de son succès : ce matin, il devrait évoquer le sujet lors d'un déplacement à Gonesse (Val-d'Oise), une façon de souligner son implication dans le dossier.

Les contours du dispositif négociés discrètement entre l'exécutif, la CFDT, FO et le Medef sont pour l'essentiel déjà arrêtés. L'Etat et l'Unedic engageraient chacun près de 290 millions d'euros de dépenses nouvelles, 133 millions d'euros étant pas ailleurs pris sur le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), alimenté par les fonds de la formation.

### **Contrats aidés**

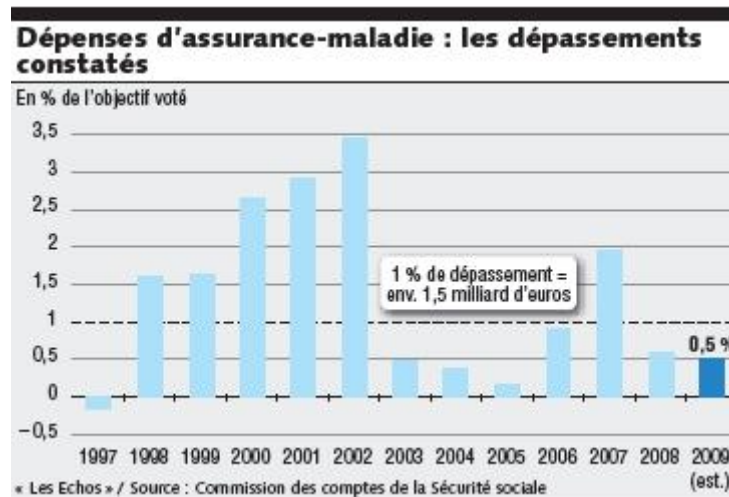
En l'état actuel du projet, il couvrirait autour de 300.000 personnes, si l'on en croit les évaluations qui ont servi de base à la négociation et si l'on intègre les 15.000 jeunes qui pourraient bénéficier du RSA à l'automne. Ainsi, 135.000 personnes en fin de droits bénéficieraient de contrats aidés de huit mois. 70.000 autres pourraient accéder à une formation rémunérée d'une durée de huit mois maximum. L'Unedic assumerait seule la charge de leur indemnisation, pour un coût évalué à 176 millions d'euros. Le FPSPP financerait les coûts pédagogiques (133 millions) et Pôle emploi y consacrerait 200 millions d'euros sur les 400 millions affectés à la formation des demandeurs d'emploi non dépensés en 2009. L'Apéc devrait, elle, puiser 50 millions d'euros dans ses 100 millions de réserves de trésorerie, sur lesquelles l'Etat lorgne avec envie, pour former 20.000 cadres. Il manquerait encore une centaine de millions d'euros pour boucler le dispositif (qui était censé atteindre 860 millions). L'Etat les aurait bien vus assumés par les régions. Mais celles-ci n'ont pas été associées aux négociations et ont fait savoir qu'elles n'étaient pas un « tiroir caisse », ce qui exclut un accord global. La décision aurait été prise de renvoyer ce volet à la négociation de conventions dans chaque région.

Enfin et surtout, la fameuse allocation spécifique de crise, du même montant que l'ASS, soit 456 euros par mois, devrait compléter le dispositif. Son budget, de 221 millions d'euros, assumé à parité par l'Etat et l'Unedic, a été calibré pour pouvoir indemniser 80.000 personnes pendant six mois. Ce chiffre pourrait être âprement discuté aujourd'hui.

Les échos 16 avril 2010

## **Une dizaine de mesures pour mieux tenir les dépenses d'assurance-maladie**

La mission Briet, qui a presque finalisé ses travaux, propose de déclencher l'alerte dès que l'objectif de dépenses risque d'être dépassé de 0,5 %. Elle rejette la solution qui consisterait à réduire de façon systématique les tarifs des professionnels de santé et des médicaments ou les taux de remboursement.



C'est le groupe de travail annoncé par Nicolas Sarkozy lors de la conférence sur le déficit qui a le plus avancé ses travaux. La mission présidée par Raoul Briet, membre du collège de la Haute Autorité de santé, a quasiment finalisé hier une dizaine de recommandations pour tenter de remédier aux dérapages des dépenses d'assurance-maladie constatés chaque année depuis 1997, date de mise en place de l'objectif national de dépenses d'assurance-maladie (Ondam). Ces dépassements représentent 19,4 milliards d'euros en cumulé sur treize ans, souligne le rapport. A l'échelle d'une année, ils peuvent s'avérer « *sensiblement plus élevés que le coût annuel de la revalorisation des prestations familiales et proches du surcoût estimé du RSA* ». Ces dépassements ont aussi un impact sur l'exercice suivant. Celui de 2009, par exemple, s'est révélé nettement plus élevé que ce qui était prévu lors du vote du budget pour 2010. D'où la nécessité de resserrer le contrôle.

#### Procédures « simplifiées »

Le rapport provisoire (il pourra encore être amendé) propose d'abord de durcir la procédure d'alerte. Aujourd'hui, un comité indépendant la déclenche avant le 1<sup>er</sup> juin, lorsqu'il constate un risque de dérapage des dépenses supérieur à 0,75 %. L'assurance-maladie doit proposer des mesures de redressement. Mais « *l'ampleur du dépassement à corriger et la lourdeur des procédures à suivre pour mettre en œuvre les mesures décidées font qu'en pratique son déclenchement ne permet guère de revenir à l'objectif* ». La mission propose que l'alerte soit déclenchée dès que le risque atteint 0,5 % (les systèmes d'information des hôpitaux le permettront). Le comité donnerait en outre des avis plus fréquents, et dès la mi-avril. Notamment pour sonner l'alerte rapidement quand un dérapage constaté en fin d'année précédente rend intenable l'objectif. Les procédures de mise en œuvre des mesures de redressement devraient être « *simplifiées* ».

#### « Expertise externe »

Le comité se prononcerait aussi en amont, à l'automne, sur le réalisme de l'objectif proposé au Parlement. La mission Briet suggère en effet d'améliorer la construction de l'Ondam. On sous-estime régulièrement l'évolution des dépenses et on surestime l'impact des mesures d'économies décidées. Pour y remédier, la mission propose qu'une « *expertise externe* » évalue le sérieux des hypothèses retenues, le travail actuel étant « *insuffisamment transparent* ».

Autre proposition : certaines mesures nouvelles n'entreraient en vigueur que si l'objectif de dépenses est tenu, par exemple des revalorisations de tarifs. Certains crédits seraient aussi « *mis en réserve* » en début d'année, tels qu'une partie des enveloppes dévolues aux hôpitaux au titre de leurs missions de service public. Un « *comité de pilotage* » réunissant les ministères de la Santé et du Budget déciderait de les dégeler ou de les annuler en cours d'exercice. La voie de la « *stabilisation automatique* » est en revanche rejetée.

Pas question de réduire de façon systématique les tarifs des professionnels de santé et des médicaments ou les taux de remboursement en cours d'année, en cas de dépassement, une solution à « *l'applicabilité douteuse* » (aucun pays ne le fait) et qui présente « *des inconvénients majeurs* » (les professionnels de santé, les laboratoires ou les syndicats s'y seraient violemment opposés).

Ces propositions seront au menu de la prochaine conférence sur le déficit, mi-mai, où l'exécutif devrait confirmer sa volonté de ramener à moins de 3 % en 2011 la hausse des dépenses d'assurance-maladie. La perspective d'une hausse du tarif des médecins (lire l'encadré ci-contre) ne va pas faciliter l'exercice.

### Les principales préconisations

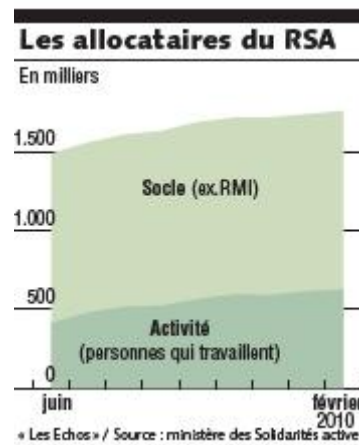
L'alerte serait déclenchée dès que les dépenses d'assurance-maladie **dépasseraient l'objectif voté de 0,50 %** (contre 0,75 % actuellement).

Le comité d'alerte donnerait des **avis plus fréquents** et dès la **mi-avril**. Certaines **mesures nouvelles** prévues dans la loi de financement de la Sécurité sociale ne seraient mises en œuvre que si l'objectif de dépenses est tenu.

Certains **crédits** budgétaires seraient **mis en réserve** en début d'année. Un « **comité de pilotage** » déciderait de les dégelier ou de les annuler en cours d'exercice, et se réunirait régulièrement dans l'année. L'objectif de dépenses pourrait devenir progressivement pluriannuel (**loi de programmation triennale**).

### Le revenu de solidarité active a coûté moins de 750 millions en 2009

La contribution de 1,1 % sur les revenus du capital n'a rapporté que 833 millions l'an dernier. Mais la lente montée en charge du revenu de solidarité active a limité les dépenses.



Certains parlementaires s'étaient inquiétés des risques de dérive budgétaire lors de la création du revenu de solidarité active. Pour l'heure, ils n'ont pas à s'en faire. En raison de la lente montée en charge du dispositif, le coût assumé par le Fonds national des solidarités actives (FNSA) pour le RSA activité (personnes qui touchent la prestation tout en travaillant) a été limité à 744 millions d'euros l'an dernier, beaucoup moins que prévu. Le nombre de travailleurs pauvres touchant le RSA, qui ne percevaient pas de prestation avant, a atteint 437.000 en février (+ 12.000 par rapport à janvier) alors que le gouvernement tablait sur le double à cette date. 189.000 autres foyers ont touché du RSA activité en plus de leur RSA « socle » (ex-RMI). Le FNSA a par ailleurs financé 69 millions d'euros d'allocations de retour à l'emploi et 100 millions de frais de gestion, soit un total de 913 millions.

### Prime de Noël

Dans le même temps, les recettes ont aussi été bien plus faibles qu'attendu. La contribution de 1,1 % sur les revenus du capital devait rapporter 1,43 milliard d'euros. Elle n'aura généré « que » 833 millions, en raison de la crise. Mais comme les dépenses ont été faibles, l'Etat, qui devait initialement apporter plus de 500 millions au FNSA, n'a versé que 80 millions. Les quelque 400 millions restants ont payé la prime de Noël. Pour 2010, si des inquiétudes pèsent sur le rendement de la contribution, le budget prévu pour le FNSA devrait être largement excédentaire (d'autant que le RSA jeunes ne coûterait que 80 millions et non 250), ce qui permettra à l'Etat de verser moins que prévu.

Les départements, qui financent le RSA socle, sont plus inquiets. Le nombre de bénéficiaires a atteint 1,132 million en février contre 1,073 million en juin 2009 (+ 59.000). La hausse est cependant plus modérée, à ce stade, que ce que le gouvernement redoutait au vu de la hausse du chômage.

### Accord Etat-partenaires sociaux sur les chômeurs en fin de droits

Le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, a conclu hier soir un accord avec le patronat et toutes les confédérations, sauf la CGT, qui prévoit 700 millions d'euros de mesures nouvelles ciblées sur les chômeurs en fin de droits.

En pleine polémique sur les retraites et le bouclier fiscal, le chef de l'Etat, Nicolas Sarkozy, n'allait pas boudier le plaisir d'être le premier à annoncer une bonne nouvelle en matière sociale. Il n'y avait pas dix minutes que les négociations sur les chômeurs en fin de droits s'étaient terminées à Bercy qu'un communiqué partait de l'Elysée pour se féliciter de l'accord trouvé. Les tractations en coulisse de ces derniers jours avaient largement débroussaillé le terrain. L'ultime réunion entre le secrétaire d'Etat à l'Emploi et les partenaires sociaux a donc été relativement brève : moins de trois heures. Et elle s'est achevée sur un résultat important : les trois organisations patronales, Medef, CGPME, UPA et 4 syndicats sur 5, CFDT, FO, CFTC et CGC, ont validé l'accord. Le dispositif, qui entrera en application fin mai, concernera tous les chômeurs arrivés en fin de droits et sans autres ressources en 2010.

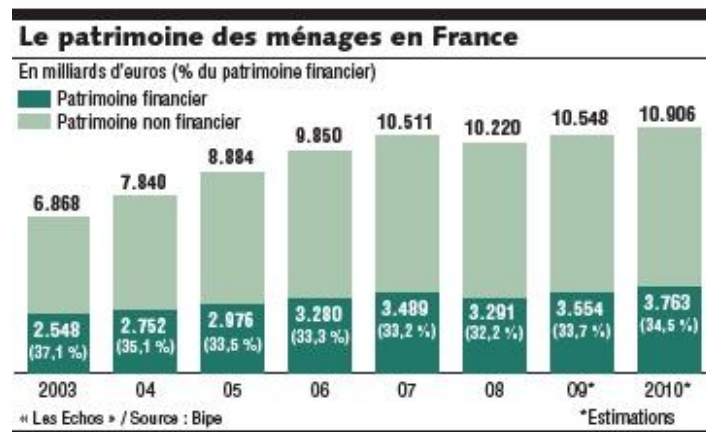
Laurent Wauquiez avait fait le nécessaire pour que la rencontre soit conclusive. Abandonnées, les velléités de limiter la population concernée par le Plan de rebond pour l'emploi à 145.000. L'Etat a fini par reprendre à son compte les évaluations de Pôle emploi. Le dispositif est conçu pour couvrir 325.000 des 345.000 demandeurs d'emploi qui épuiseront en 2010 leurs droits à l'allocation chômage et ne bénéficieront ni du RSA ni de l'ASS. « *On ne répond pas à la gravité de la situation si on oublie les classes moyennes* », a justifié le secrétaire d'Etat, soulignant que les seuils appliqués pour les minima sociaux les excluent, ce qui pose un problème dans le contexte de crise.

L'architecture globale du plan était déjà arrêtée. Mais elle ne permettait pas de toucher un champ aussi large. Le nombre de contrats aidés ciblés sur les chômeurs en fin de droits a donc été gonflé in extremis. Aux 50.000 contrats initiative emploi (en entreprise) et 70.000 formations rémunérées créés, s'ajouteront non pas 85.000 mais 120.000 contrats d'accompagnement vers l'emploi (secteur non marchand), qui seront ciblés sur les fins de droits. Il s'agira d'un redéploiement. L'opération a l'avantage de laisser inchangée l'économie du plan, auquel l'Etat et l'Unedic contribueront chacun pour 286 millions d'euros et le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels pour 133 millions. S'y ajouteront 50 millions d'euros de l'Apec. Il resterait encore à trouver une solution pour 20.000 chômeurs en fin de droits, pour un coût de 133 millions d'euros. Etat et partenaires sociaux ont prévu de se tourner ensemble pour cela vers les régions.

### « Aide exceptionnelle »

L'Etat et l'Unedic financeront bien à parité une allocation de crise de six mois au maximum pour un coût total de 220 millions. Baptisée « aide exceptionnelle de retour à l'emploi », elle sera du même montant que l'ASS, soit près de 460 euros mensuels. et pourrait toucher, selon les dernières évaluations, entre 70.000 et 110.000 personnes. Son champ reste cependant à préciser. Nicolas Sarkozy l'a dit, et Laurent Wauquiez l'a répété, elle ne s'adressera qu'aux chômeurs en fin de droits sans formation ni emploi aidé. Il y aura en outre un plafond des revenus du ménage, comme pour l'ASS et le RSA, mais plus élevé. S'il a affirmé qu'il n'était pas question de « proposer une condition trop stricte », Laurent Wauquiez s'est refusé à donner un ordre de grandeur. Il a renvoyé sur ce point au comité de suivi constitué avec les partenaires sociaux.

### Légère progression du patrimoine des Français malgré la crise



Ce n'était pas couru d'avance. Le patrimoine des Français aura finalement été peu affecté par la crise. Après avoir reculé de près de 3 % en 2008, il aura rattrapé le terrain perdu au cours de la seule année 2009. Selon une estimation du Bipe, le patrimoine des ménages aurait progressé d'un peu plus de 3 % l'an dernier pour se situer à 10.548 milliards d'euros fin décembre. Cette performance est meilleure qu'attendu par la société d'études économiques, qui anticipait en septembre dernier une baisse de 2 %.

« En 2009, les prix des logements anciens se sont finalement stabilisés, tandis que les indices boursiers ont progressé plus vite que prévu », explique André Babeau, conseiller scientifique du Bipe. Résultat, le patrimoine financier des ménages aura progressé plus vite que le patrimoine résidentiel, pour représenter un tiers du total. Au-delà des seuls gains liés à l'évolution du CAC 40 (+ 23 %), les nouveaux placements financiers ont été importants : ils ont atteint 144 milliards d'euros en 2009, soit deux fois plus que les fonds consacrés à de nouveaux investissements immobiliers.

Après s'en être détournés en 2008, les Français sont particulièrement revenus vers l'assurance-vie. « Avec un taux de rémunération de 3,9 % en moyenne pour les contrats en euros, l'écart s'est encore creusé par rapport à des produits d'épargne liquide comme le Livret A, poursuit André Babeau. Du coup, la collecte de l'assurance-vie a bondi de 12 %. » Fin 2009, l'assurance-vie représentait 39 % du patrimoine financier des ménages. Derrière, l'épargne liquide (Livret A, LDD, LEP...) n'en représentait qu'un quart.

### Une période de croissance lente

Le rebond des marchés boursiers a donc permis de compenser les faiblesses de l'immobilier.

Mais il y aura un avant et un après-crise : loin des taux de croissance explosifs du milieu des années 2000, « 2010 et 2011 pourraient inaugurer une période de croissance lente du patrimoine », avance le Bipe. Celle-ci pourrait être de 3,5 % cette année et de 4 % en 2011. Le cap des 11.000 milliards d'euros serait alors franchi. « Le taux d'épargne devrait se tasser quelque peu », explique la société. Surtout, la valorisation du patrimoine ne sera pas portée par une forte augmentation du prix des logements. « Entre 2003 et 2006, la hausse des prix des actifs expliquait plus de deux tiers de la croissance du patrimoine », rappelle André Babeau.

Le monde 16 avril 2010

### **La grogne sociale monte discrètement**

Il y a les grèves ponctuelles des médecins généralistes, des personnels des crèches. Un jour en mars, un jour en avril, d'autres prévus en mai. Rares mais réguliers. Il y a les journées de mobilisation des enseignants, nombreuses depuis février dans les zones d'éducation prioritaires. Il y a bien sûr la grève à la SNCF depuis le 6 avril et la grève au SAMU Social, depuis plus de quinze jours. Et les mobilisations des salariés de Sodimatex à Crépy-en-Valois (Oise) et de Poly Implant Prothèses à La Seyne-sur-Mer (Var), médiatisées parce que particulièrement dures, les salariés ayant menacés d'incendier leur sites de production.

Voilà pour les plus exposés. Mais des conflits sociaux plus discrets ont lieu en ce moment partout en France, démontrant que si les mobilisations historiques des 29 janvier, 19 mars et 1<sup>er</sup> mai 2009 sont loin, le climat social reste tendu. La presse régionale se fait ainsi l'écho de nombreux mouvements de protestations : séquestration chez Essex, qui fabrique des fils de cuivre à Mâcon (Saône-et-Loire) et chez le fabricant de pneumatiques Sullair à Montbrison (Loire) ; grève chez Siedoubs, sous-traitant automobile à Sochaux (Doubs), chez Forest-Liné, qui fabrique des machines outils à Capdenac-Gare (Aveyron), à la Fonte ardennaise à Vivier-au-Court (Ardennes), chez Sin et Stes, entreprises de nettoyage à Crolles (Isère), chez Delphi, sous-traitant dans l'électronique à Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Villaine), chez les salariés des magasins Surcouf, notamment à Strasbourg (Bas-Rhin), chez les travailleurs sociaux du foyer Interval à Lille (Nord). Les salariées du fabricant de lingerie Lejaby, à Rilleux-la-Pape (Rhône), ont su, elles, attirer les photographes, grâce à un défilé original.

En Ile-de-France, des salariés des Caisses d'épargne étaient en grève mardi, ainsi que des salariés parisiens de l'Urssaf, et un appel à la grève était lancé à La Poste des Hauts-de-Seine pour jeudi.

### **UNE RADICALISATION PLUS RAPIDE**

D'autres luttes, bien réelles, apparaissent à peine dans la presse. Pourtant, les salariés sont aussi mobilisés chez Gardy à Barentin (Seine-Maritime) ou chez Grass Valley en Ille-et-Vilaine, ou chez France Transfo en Moselle. La liste est trop longue pour qu'ils soient tous nommés.

*"L'année dernière nous avons connu les grandes restructurations et les fermetures. Cette année, ce que l'on voit se développer ce sont les conflits autour des questions salariales. Car lors des négociations annuelles obligatoires, les augmentations proposées étaient très faibles ou inexistantes",* explique Stéphane Vannson, secrétaire régional de la CFDT Lorraine. *"Et ce que l'on constate, c'est que les salariés se radicalisent beaucoup plus vite qu'avant. J'avoue que l'on a parfois été débordé par des réactions dures, avec des blocages de sites. Ce que l'on sent remonter chez tous nos militants, c'est qu'ils ne peuvent plus accepter des injustices criantes, comme des refus de primes aux ouvriers alors qu'on augmente les dividendes des actionnaires."*

Le ressenti est le même à Rouen, Rennes ou Toulouse. *"En 2009, on a connu les annonces dans les très grosses entreprises à Molex et Freescale, où la lutte est toujours en cours. Mais ces derniers mois, on connaît des luttes dans de plus petites entreprises, notamment sur la question des salaires et des conditions de travail."*

*Les salariés de la clinique privée Pont-du-Chaume de Montauban, qui n'avaient jamais revendiqué, viennent de faire trois semaines de grève, avec 90 % de grévistes" raconte Roger-Pierre Lemouzy, secrétaire régional CGT Midi-Pyrénées.*